ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

bibliothèques

Question écrite n° 70144

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la question de l'ouverture des bibliothèques le dimanche. Alors que la plupart des bibliothèques des grandes villes européennes ouvrent le dimanche et tous les jours de la semaine jusqu'à 22h et sont accessibles parfois cent heures par semaine, en France la moyenne se situe à seulement 30 heures en moyenne par semaine. La bibliothèque est pourtant un lieu qui devrait être ouvert bien plus souvent, surtout en France. Elle a en effet bien plus à offrir qu'une collection de livres. Cet espace donne libre accès aux nouveaux instruments de l'éducation, de la culture et de l'information ainsi qu'à Internet. Pour les étudiants, lycéens et salariés, elle est un lieu de travail individuel ou de réunion pour des projets de recherche, d'association ou d'entreprise. Pour ceux qui n'ont pas accès aux livres, à Internet, à un espace calme et suffisant pour étudier, elle est la pièce indispensable pour construire son avenir. En outre, quand, par exception, les bibliothèques de Montpellier ou de Nancy ouvrent le dimanche, c'est ce jour-là que la fréquentation est la plus élevée. Alors que l'ouverture des bibliothèques le dimanche et les soirs de la semaine avait été promise par l'ancienne ministre de la culture, il lui demande de préciser si elle entend respecter cet engagement.

Texte de la réponse

Les amplitudes moyennes des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques françaises restent relativement faibles : elles ne dépassent 30 heures hebdomadaires que dans les villes de 40 000 habitants et plus (40 heures dans les collectivités de 200 000 habitants et plus). Il convient cependant de nuancer l'opposition systématique de ces chiffres aux horaires des bibliothèques européennes, car ces moyennes sont comparées à de grands exemples étrangers, et non des statistiques nationales. A la suite d'exemples pionniers, comme les bibliothèques des Champs Libres à Rennes ou des Ursulines à Quimper, un nombre croissant de collectivités ont par ailleurs engagé une réflexion sur les ouvertures dominicales ou en soirée. Cependant, ces résultats peuvent être améliorés, alors que les chiffres nationaux en hausse de la fréquentation des bibliothèques prouvent l'appétence des usagers pour ces lieux qui ont déjà su se moderniser et évoluer. Les collectivités territoriales, qui ont la responsabilité des bibliothèques publiques, peuvent agir pour une progression de ces moyennes et une mise en adéquation des horaires de leurs services publics aux rythmes de vie de la population. Le ministère de la culture et de la communication s'est engagé à les accompagner : la ministre a rappelé son attachement à ce sujet lors des Assises des bibliothèques le 8 décembre 2014. Cet accompagnement est d'une part financier, notamment dans le cadre des contrats territoire-lecture (CTL), dispositif permettant un cofinancement à parité par l'État de projets de développement de la lecture initiés par les collectivités territoriales. Par ailleurs, une évolution du concours particulier de la dotation générale de décentralisation est à l'étude, pour permettre une modulation des taux d'attribution de cette dotation en fonction de l'engagement des projets à une ouverture plus large. L'appui du ministère de la culture et de la communication aux collectivités est, d'autre part, méthodologique. Le 27 novembre 2014, est paru l'ouvrage « Ouvrir grand la médiathèque : faire évoluer les horaires d'ouverture », fruit d'un partenariat entre le ministère de la culture et de la communication et l'Association des bibliothécaires de France (ABF). Il met à la disposition des

décideurs locaux des solutions pragmatiques, issues d'expériences de terrain, pour améliorer les horaires d'ouverture de leurs bibliothèques. Enfin, une étude associant la Bibliothèque publique d'information proposera une méthode transversale d'évaluation, mettant en regard les coûts des projets d'aménagement des horaires et leurs effets, notamment sous l'angle de la diversification des publics. Les résultats seront publiés au premier semestre de l'année 2015.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 70144
Rubrique : Archives et bibliothèques
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 2 décembre 2014, page 9990
Réponse publiée au JO le : 24 mars 2015, page 2225